



HAL
open science

Compromis et patrimoine : les zones humides rétro-littorales face aux changements globaux

Clémence Dedinge, Christophe Boschet, Clarisse Cazals, Nathalie Long,
Audrey Rivaud

► **To cite this version:**

Clémence Dedinge, Christophe Boschet, Clarisse Cazals, Nathalie Long, Audrey Rivaud. Compromis et patrimoine : les zones humides rétro-littorales face aux changements globaux. Développement durable et territoires, 2023, 14 (1), 10.4000/developpementdurable.22214 . hal-04375150

HAL Id: hal-04375150

<https://hal.inrae.fr/hal-04375150v1>

Submitted on 5 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol.14, n°1 | Juin 2023

Socio-économie écologique et dynamiques territoriales

Compromis et patrimoine : les zones humides rétro-littorales face aux changements globaux

Compromise and heritage : retro-littoral wetlands in the face of global changes

Clémence Dedinge, Christophe Boschet, Clarisse Cazals, Nathalie Long et Audrey Rivaud



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/22214>

DOI : [10.4000/developpementdurable.22214](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.22214)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Clémence Dedinge, Christophe Boschet, Clarisse Cazals, Nathalie Long et Audrey Rivaud, « Compromis et patrimoine : les zones humides rétro-littorales face aux changements globaux », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol.14, n°1 | Juin 2023, mis en ligne le 01 décembre 2022, consulté le 18 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/22214> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.22214>

Ce document a été généré automatiquement le 18 juillet 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International - CC BY-NC 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Compromis et patrimoine : les zones humides rétro-littorales face aux changements globaux

Compromise and heritage : retro-littoral wetlands in the face of global changes

Clémence Deding, Christophe Boschet, Clarisse Cazals, Nathalie Long et Audrey Rivaud

- 1 Les zones humides (ZH) sont des milieux emblématiques de l'évolution des relations société-environnement. De zones insalubres à assécher pour l'agriculture ou l'urbanisation, elles sont désormais considérées pour leurs fonctions écologiques et socio-économiques (Gallet *et al.*, 2017 ; Efese, 2018). La prise en compte des divers enjeux relatifs à l'usage et à la préservation des ZH interroge sur les modalités de gestion de ces espaces. En milieu rétro-littoral, les changements globaux accentuent l'incertitude et la complexité des dynamiques socio-économiques susceptibles d'assurer leur préservation, suscitant de nouveaux questionnements sur l'évolution des modes de gestion.
- 2 Les approches dominantes de l'économie de l'environnement et de l'économie écologique pensent les instruments de gestion des ZH en termes d'efficacité et de légitimité de la prise de décision. Les cadrages cognitifs focalisés sur les notions d'externalités ou d'offre et de demande de biens et services écosystémiques tendent néanmoins à nier la complexité socio-écologique des objets environnementaux (Petit, 2018). Les recherches relevant de la socio-économie écologique (Spash, 2017 ; Douai et Plumecocq, 2017) soulèvent de ce fait l'incommensurabilité des valeurs de l'environnement. En adéquation avec le socle institutionnaliste constitutif de ce courant (North, 1990 ; 2005 ; Vatn, 2005), l'économie patrimoniale considère que le contexte institutionnel dans lequel les individus sont insérés doit nécessairement être pris en compte dans l'analyse. De fait, il détermine la manière dont les acteurs : *i*) interprètent leurs rapports à l'environnement ; *ii*) évaluent la nature et l'importance de leurs interactions avec celle-ci ; *iii*) décident des modalités de gestion. Cette approche institutionnaliste reconnaît ainsi la double relation marchande et non marchande des

interactions socio-économiques (Barrère et Nieddu, 2014) et intègre le passé et le futur dans l'étude de la coordination. Elle a mis en évidence les enjeux spécifiques liés à la gestion des milieux et des ressources naturelles, dont les compromis qui en sont au cœur (Calvo-Mendieta *et al.*, 2010 ; Cazals *et al.*, 2013).

- 3 L'évolution historique des perceptions et des enjeux rattachés aux ZH, et le contexte actuel de changements globaux invitent à analyser la trajectoire de ces systèmes socio-écologiques (SSE) à partir des compromis patrimoniaux que les acteurs élaborent autour de leur gestion. Ces compromis sont des accords plus ou moins stables, institués ou non, émergeant de la mise en compatibilité de logiques opposées et/ou complémentaires : usage et préservation, individuelles et collectives. Ils sont le vecteur des dynamiques territoriales et conduisent à la définition de stratégies de gestion et d'adaptation nouvelles, compte tenu des risques naturels exacerbés par les changements globaux. Face à la diversité des acteurs de la gouvernance environnementale, des écarts peuvent néanmoins s'établir entre les compromis « en train de se dire » dans les représentations patrimoniales et les compromis « en train de se faire » au niveau des pratiques individuelles et des relations entre acteurs. Les recherches articulant les conditions socio-économiques et écologiques de l'émergence des compromis patrimoniaux à leur mise en œuvre sur les territoires apparaissent nécessaires pour appréhender ces écarts potentiels et leurs effets sur les trajectoires des SSE.
- 4 L'originalité de cet article est de questionner les compromis patrimoniaux que les acteurs élaborent autour de la gestion des ZH rétro-littorales à partir de cette articulation entre le *dire* et le *faire*. Dans une première section, nous présentons la grille d'analyse des compromis patrimoniaux au croisement de l'approche institutionnaliste de l'économie patrimoniale, de l'économie des conventions et de la théorie des pratiques. Les premiers résultats de l'application de cette grille à deux marais rétro-littoraux, les marais de Brouage et du Fiers d'Ars (Charente-Maritime), sont présentés dans une seconde section.

1. Les enjeux de gestion des zones humides au prisme de la notion de « compromis patrimonial »

- 5 À l'image d'autres SSE, les ZH sont confrontées à des enjeux divers et potentiellement contradictoires autour du diptyque « préservation des ressources/usages anthropiques ». Elles ont la particularité d'avoir fait l'objet d'attentions très variables au cours du temps, et leur gestion s'est traduite par l'élaboration de compromis évolutifs, tant aux échelles individuelles que collectives. Dans le contexte actuel des changements globaux, les questions d'adaptation des organisations socio-écologiques se posent avec acuité. La grille d'analyse des compromis patrimoniaux ici élaborée offre des pistes de recherche à même de traiter les défis de la gouvernance environnementale des ZH dans une perspective située. Elle apporte des éléments permettant d'enrichir le cadre institutionnaliste de l'économie patrimoniale.

1.1. Une approche patrimoniale de la trajectoire des ZH

- 6 Les travaux de recherche consacrés aux ZH en soulignent l'évolution des perceptions et des usages¹. Alternant au cours du temps long entre milieux pourvoyeurs de ressources

et milieux insalubres et improductifs (Derech, 2017), ces SSE ont subi d'importantes transformations durant le ^{xx}e siècle pour favoriser le développement agricole et l'urbanisation². Les années 1970 ont marqué la progression des connaissances scientifiques sur leur fonctionnement écosystémique, entraînant un « tournant écologique » dans l'appréhension de ces milieux (Kalaora, 2010). Ils sont alors progressivement reconnus pour les multiples fonctions écologiques qu'ils soutiennent. Ce changement de statut implique de penser la protection de ces espaces, comme en témoigne la signature de la convention de Ramsar en 1971³. Depuis lors, un édifice institutionnel complexe s'est développé pour préserver voire restaurer ces milieux (Cizel, 2017), tout en prenant en considération les activités socio-économiques qu'ils supportent (par ex. : élevage extensif, tourisme, ostréiculture).

- 7 Outre l'évolution marquante du rapport entre les sociétés et les ZH, les incidences des changements globaux imposent un renouvellement des questionnements sur leurs modes de gestion. Plus particulièrement, les marais rétro-littoraux sont fortement vulnérables à l'aléa de submersion marine (Breilh *et al.*, 2013), et ce, d'autant plus dans un contexte d'élévation du niveau marin. Les enjeux de gouvernance de ces ZH rétro-littorales ne consistent donc plus uniquement à protéger ou à gérer « en l'état » les fonctions écologiques et les usages existants, mais aussi à penser leur adaptation. Prenant acte du caractère institutionnellement encadré des interactions nature-société, il s'agit de mobiliser un cadre d'analyse permettant d'envisager de manière conjointe les logiques d'usage et de préservation de ressources situées dans le temps et dans l'espace, au carrefour des intérêts individuels et collectifs.
- 8 L'approche institutionnaliste de l'économie patrimoniale (Barrère *et al.*, 2005 ; Barrère et Nieddu, 2014) repose sur une acception du patrimoine qui se distingue de celle étant classiquement défendue dans la littérature économique⁴. Elle cherche à élaborer un système d'économie politique alternatif permettant de traiter la question centrale de la coordination à l'aune de diverses tensions constitutives de l'action individuelle et collective. Dans cette perspective, le patrimoine est défini comme un ensemble de ressources communes matérielles et immatérielles produites et/ou préservées par les acteurs pour leur dimension identitaire. Il constitue un vecteur d'identité, à l'interface « *d'être et d'avoir reçu et transmis collectivement à travers le temps* » (Vivien, 2009 : 23), autrement dit de logiques marchandes et non marchandes. Les logiques patrimoniales visent « *l'ancrage dans le temps et l'espace des communautés humaines* » (*ibid.*). Elles sont considérées non pas comme supérieures, mais différentes des logiques marchandes fondées sur la maximisation de la satisfaction individuelle. Elles intègrent de fait une diversité de ressorts de l'action de façon explicite, et ce, dans tout un ensemble de situations économiques. Par exemple, la mobilisation de savoir-faire productifs traditionnels de l'ostréiculture répond à un objectif de valorisation marchande d'un produit de qualité territoriale, mais aussi à une volonté de préserver et de transmettre un patrimoine productif hérité de la famille ou de la communauté (Rivaud et Cazals, 2012). Ainsi, le(s) patrimoine(s) implique(nt) des modalités spécifiques d'allocation des ressources, organisées par des systèmes d'institutions, de normes et de règles propres, mais qui résultent aussi d'une appropriation collective construite en tension entre les différentes logiques.
- 9 L'approche institutionnaliste de l'économie patrimoniale, en intégrant explicitement la diversité des ressorts de l'action, renvoie à l'existence d'une variété de principes de justification (du marchand au non marchand) qui s'hybrident. Cette approche est une

entrée analytique pertinente pour appréhender la gestion spécifique des milieux et des ressources naturelles. Concernant la gestion de l'eau en France, Calvo-Mendieta *et al.* (2010) montrent par exemple comment les acteurs s'organisent au sein de commissions locales de l'eau pour construire collectivement des règles de gestion, soumises à l'élaboration de compromis entre différents intérêts d'usage et de préservation, individuels et collectifs. Placés au cœur des dynamiques de coordination, ces compromis impliquent des modes de gestion différents selon les situations de gestion des ressources naturelles (Petit et Romagny, 2009 ; Cazals *et al.*, 2013). L'approche institutionnaliste de l'économie patrimoniale permet *in fine* la formulation de trois faits stylisés (Cazals, 2018), desquels découlent des hypothèses structurantes pour l'analyse de la gouvernance environnementale des ZH :

1. *Les enjeux environnementaux sont porteurs de conflits.* Dès lors, la prise en compte des questions environnementales conduit au développement d'actions, impliquant des groupes d'acteurs aux intérêts divergents, qui s'expriment à travers la définition des objets et/ou des produits, des dispositifs de protection des sites et/ou des espèces à différentes échelles. L'émergence de ces formes hybrides résulte de processus économiques et sociaux non linéaires, et même souvent chaotiques, qu'il convient d'intégrer dans l'analyse économique.
 2. *Les institutions jouent un rôle dans la régulation environnementale.* En conséquence, la coordination s'opère à partir d'un système de règles formelles et informelles distribuant des droits et des obligations en fonction de diverses finalités assignées à l'action. Les acteurs mobilisent des ressources plurielles (cognitives, relationnelles, territoriales) pour assurer la pérennité de leurs usages dans le cadre de processus de décomposition/recomposition des systèmes de légitimité.
 3. *Les enjeux environnementaux supposent un changement de pratiques et un changement institutionnel.* La prise en compte de la problématique des changements globaux est incertaine et dépendra de la capacité des acteurs privés et publics intervenant sur les ZH à développer des actions en cohérence avec les *compromis patrimoniaux* qu'ils vont élaborer entre la préservation de leur identité, les contraintes économiques et sociales attachées à ces changements et la prégnance des problèmes à résoudre.
- 10 À partir de ces éléments programmatiques, nous proposons de prolonger la conceptualisation des compromis patrimoniaux afin de saisir les trajectoires des ZH rétro-littorales.

1.2. Ouvrir la boîte noire des compromis patrimoniaux

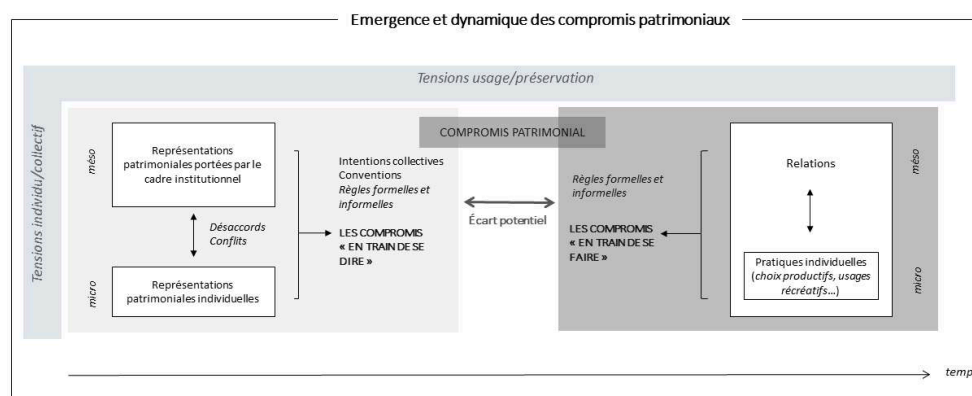
- 11 Les compromis patrimoniaux sont au cœur des analyses développées par les économistes du patrimoine. Néanmoins, les travaux se concentrent sur l'analyse de l'émergence et des composantes de ces compromis à l'échelle des collectifs, au niveau des filières ou des territoires (par ex. : Cazals *et al.*, 2013). Ils questionnent peu les transformations individuelles induites par l'émergence d'un compromis, en termes de comportements, de représentations ou de relations entre acteurs. Un compromis résulte pourtant d'un échange et/ou d'un rapprochement de points de vue provenant d'un désaccord entre deux parties (Thuderoz, 2015). Nous proposons ici une analyse des compromis patrimoniaux qui se nouent sur nos terrains d'études, en mobilisant deux approches complémentaires à l'économie patrimoniale : l'économie des conventions et la théorie des pratiques. Elles permettent d'appréhender l'émergence et la dynamique des compromis « en train de se dire » au niveau des représentations patrimoniales des acteurs, et « en train de se faire » au niveau de leurs pratiques et de leurs relations.

- 12 L'économie des conventions fournit des éléments pour analyser les conditions d'émergence des compromis patrimoniaux « en train de se dire ». Cette approche se caractérise par la reconnaissance de la pluralité des modes de coordination, du fait de la diversité des modèles d'évaluation mobilisés par les acteurs au cours de leurs actions et de leurs décisions. Dans cette perspective, les acteurs sont dotés d'une capacité d'interprétation des règles. Les conventions cadrent les représentations pour coordonner des logiques divergentes et des intérêts contradictoires (Salais, 1989), mais les acteurs sont capables d'infléchir ces règles informelles.
- 13 La grille d'analyse proposée par l'économie des conventions éclaire ainsi l'enchevêtrement patrimonial à différents niveaux. D'une part, la prise en compte des nombreuses règles encadrant les processus de patrimonialisation aux échelles méso-économiques, dans les filières ou les territoires, est articulée avec les différentes représentations patrimoniales des acteurs (Cazals *et al.*, 2015). D'autre part, la grille conventionnaliste considère la diversité des combinaisons entre les logiques marchandes et non marchandes, individuelles et collectives, dont l'agencement peut être complémentaire et/ou conflictuel (*ibid.*). Boltanski et Thévenot (1991) mobilisent l'économie des conventions pour expliquer les situations d'accords/désaccords à l'échelle des entreprises. Selon les auteurs, les individus justifient et argumentent leurs actes et leurs choix au regard d'un nombre limité de « principes supérieurs communs » émanant de six « cités » ou mondes communs identifiés⁵. Dans la réalité, les individus hétérogènes ne sont pas attachés à un seul mode d'évaluation. Certains espaces d'action et de décisions constituent des points d'intersection entre les différents mondes communs et valeurs associées. Ces situations engendrent des formes d'incompatibilité conduisant à des rapports de force, voire au conflit. Pour sortir du désaccord ou du conflit, un compromis émerge de processus de décomposition/recomposition/hybridation des différents systèmes de valeurs portés par les individus. Ces derniers réorientent leurs actions vers la réalisation d'un bien commun qui rend compatibles les différentes visions du monde. Le modèle des cités de Boltanski et Thévenot (*op. cit.*) explicite ainsi l'émergence des compromis patrimoniaux « en train de se dire », ancrés dans les conventions et les représentations des acteurs associées.
- 14 Le cas de nos marais rétro-littoraux est représentatif des compromis qui se disent au sein des territoires, où de nombreux dispositifs de gestion portent des représentations patrimoniales se traduisant par la volonté de préserver l'environnement en contraignant ou en encourageant les usages socio-économiques. Ces compromis, en partie institutionnalisés dans les réglementations, rencontrent à l'échelle micro-économique les différentes représentations patrimoniales portées par les usagers productifs et récréatifs. Les compromis déclarés dans les règles ou les discours justifiant les actions doivent cependant être confrontés à la réalité économique. Comme le souligne Ricœur (1986 : 172), l'économie des conventions « *a trop souvent examiné l'intérieur des intentions, des motifs, en oubliant qu'agir signifie avant tout opérer un changement dans le monde* ».
- 15 La théorie des pratiques permet d'associer les visions des acteurs à leurs actions, et de passer de l'émergence des compromis patrimoniaux « en train de se dire » à celle des compromis patrimoniaux « en train de se faire ». Une pratique, au sens des théoriciens des pratiques, est constituée d'un ensemble d'éléments interconnectés : des actions récurrentes faisant sens, des compétences, et des objets matériels les rendant possibles (Schatzki, 1996 ; Reckwitz, 2002 ; Cetina *et al.*, 2005). Cette approche pragmatique

associe les dimensions sociotechniques et matérielles des pratiques à leurs dimensions sociales. Couplée à l'économie patrimoniale, elle éclaire, dans le cas de la viticulture bordelaise par exemple, les interactions entre les logiques patrimoniales des producteurs de vin et les différentes pratiques qu'ils mettent en œuvre (par ex. : pratiques foncières, techniques de production) (Le Marié et Cazals, 2014).

- 16 Au-delà des pratiques individuelles, la théorie des pratiques prend en compte les relations façonnant les actions quotidiennes : les acteurs mettent en œuvre leurs pratiques dans un système sociotechnique où les relations sont structurantes. Dès lors, certains théoriciens des pratiques interrogent la contribution des institutions formelles et informelles aux changements de comportements individuels et collectifs. Ils analysent les éléments des pratiques (symboliques, matériels et techniques) qui peuvent entraver l'adoption de pratiques nouvelles dans tout un ensemble de situations : par ex. : consommation durable (Røpke, 2009) ou mise en place de politiques publiques (Shove et Spurling, 2013). Certains considèrent également les relations sociales dans lesquelles les pratiques sont encastrées (Halkier et Jensen, 2011). Reprenant Thuderoz (*op. cit.*), l'émergence d'un compromis suppose une modification des comportements individuels, mais aussi des systèmes relationnels qui incarnent la mise en accord d'au moins deux parties. La théorie des pratiques permet ainsi d'observer et de comprendre l'émergence des compromis patrimoniaux « en train de se faire », ancrés dans les pratiques et les relations.
- 17 Sur nos terrains d'études, les acteurs mettent en œuvre une diversité de pratiques entre et au sein des différentes catégories d'acteurs (publics/privés, récréatifs/productifs). Par exemple, les producteurs peuvent recourir à une diversité de savoir-faire et/ou d'objets matérialisant leurs choix productifs. Les pratiques des gestionnaires mettant en œuvre les règles issues des dispositifs de gestion sont également diverses, ce qui pose la question de l'hybridation entre le réglementaire et le contractuel (Ménard, 2003). Les acteurs nouent des relations formelles (au sein des dispositifs, des syndicats) ou informelles multiples, et collaborent autour du sens qu'ils donnent à leurs pratiques (informations, représentations du territoire), des objets qui les mettent en œuvre (stockage, matériels communs) ou des compétences qu'ils mobilisent (échanges techniques, formation). Ces différents arrangements opérés par les acteurs incarnent et structurent les compromis « en train de se faire ».

Figure 1. Grille d'analyse des compromis patrimoniaux



Source : auteurs

- 18 La diversité des pratiques et des relations observées sur les territoires interroge sur la possibilité d'un écart entre le *dire* et le *faire*. Les valeurs affirmées par les individus peuvent être indépendantes de leurs pratiques ou relations. Par exemple, un producteur peut déclarer qu'il souhaite préserver la biodiversité et les paysages, tout en ayant un mode de production intensif ou en intégrant un réseau d'acteurs productivistes.
- 19 L'analyse des compromis patrimoniaux, présentée dans la figure 1, offre des pistes pour étudier la portée transformative des institutions formelles et informelles, au niveau des pratiques et des relations (François, 2011), en posant les questions suivantes : Les conventions transforment-elles les comportements des acteurs vers la réalisation d'un bien commun ? Les acteurs suivent-ils effectivement les règles inscrites dans les dispositifs de gestion ?
- 20 Autrement dit, elle permet de comprendre les conditions d'émergence des compromis « en train de se faire » en analysant les points de blocage de cette émergence. L'articulation des conventions aux pratiques et aux relations vise à prendre en compte la dialectique entre l'individu/le collectif et l'usage/la préservation. Cela nous permet de poser des hypothèses sur les verrous entre le *dire* et le *faire* des compromis se nouant aux échelles méso/micro-économiques :
- des *contraintes matérielles*, liées à la dimension matérielle ou technique des pratiques, peuvent entraver les changements de pratiques individuelles. Par exemple, des producteurs pourraient vouloir adopter de nouvelles pratiques productives sur la base de convictions personnelles ou pour suivre la réglementation, mais pourraient être bloqués par une dépendance de l'activité au milieu naturel. Dans ce cas, les règles formelles ou informelles édictées à l'échelle méso ne seraient pas suivies en pratique à l'échelle micro ;
 - des *contraintes institutionnelles*, liées aux nombreux dispositifs existants sur les territoires, voire aux réglementations nationales ou internationales régissant ces dispositifs, peuvent freiner les changements de pratiques des usagers et des gestionnaires. Les pratiques, que les intentions collectives souhaiteraient faire évoluer, seraient bloquées dans leur transformation du fait d'autres réglementations les régulant ;
 - des *contraintes relationnelles*, liées à l'encastrement des pratiques dans des systèmes de relations, peuvent également opérer aux échelles micro/méso. L'existence d'un acteur au centre des relations peut constituer un point de blocage des transformations des pratiques individuelles. Par ailleurs, la diversité des visions annoncée dans les compromis « en train de se dire » ne s'incarnerait pas dans les relations, puisque la vision de cet acteur serait dominante et diffusée dans les collectifs d'acteurs dans lesquels il s'insère.
- 21 Il est ainsi possible d'appréhender les changements s'opérant entre les compromis patrimoniaux « en train de se dire » et « en train de se faire », qui déterminent la trajectoire des SSE, notamment dans le contexte des changements globaux. Godard (2004) montre de fait que les questions environnementales sont soumises à la pluralité des principes de justification et à des controverses scientifiques. L'environnement se présente comme une critique plurielle du capitalisme (Chiapello, 2013) qui intègre les différents ordres de légitimité existants et participe à l'émergence de compromis au croisement des différents mondes communs (Carnoye, 2017).
- 22 La grille d'analyse a été appliquée à l'étude de deux marais rétro-littoraux de Charente-Maritime : les marais de Brouage et du Fier d'Ars. L'analyse qualitative d'un corpus documentaire (cf. annexe 1) a permis de caractériser les activités productives des territoires et de les relier à différentes dimensions patrimoniales. Ce niveau de lecture

méso-économique a également permis d'articuler les pratiques des acteurs aux règles des dispositifs de gestion afin de déceler les compromis « qui se disent ». Une analyse compréhensive des pratiques individuelles nous a ensuite conduits à décrypter l'interprétation des règles formelles et informelles que les acteurs réalisent au cours de leurs actions, et qui se traduit par une dynamique d'hybridation entre les dimensions marchandes et non marchandes à l'échelle de leurs pratiques et du territoire. Aussi, une analyse de discours a été effectuée à partir de 19 entretiens semi-directifs réalisés auprès de 21 acteurs (gestionnaires, exploitants) entre juin 2020 et janvier 2021 (cf. annexe 2). Ces entretiens, entièrement retranscrits, ont été complétés par 45 entretiens préexistants et analysés *a posteriori*⁶.

2. Les cas des marais de Brouage et du Fier d'Ars

- 23 Les marais rétro-littoraux de Brouage et du Fier d'Ars (Charente-Maritime) sont, comme beaucoup de zones côtières, des territoires multifonctionnels et attractifs où se croisent des enjeux environnementaux, productifs, résidentiels et touristiques (Hadley, 2009). À l'interface « terre-mer », leur forte productivité primaire est le support de nombreuses activités économiques propres à ces espaces : élevage extensif, ostréiculture (Efese, *op. cit.*). Ces activités se distinguent par leur caractère emblématique, notamment du fait de leur historicité, et participent à l'identité des territoires. Les liens multiples entre les activités et les marais entraînent la mise en place de nombreux dispositifs de gestion qui sont porteurs, à leur échelle, d'une diversité de visions patrimoniales. Celles-ci viennent se confronter, à l'échelle individuelle, aux multiples représentations patrimoniales existantes (Barthon *et al.*, 2019). Dans un contexte d'incertitude liée à l'aléa de submersion marine, la question de la transmission des éléments emblématiques de l'identité des territoires se pose avec acuité, renouvelant les interrogations sur l'évolution des modes de gestion des marais au prisme des compromis patrimoniaux⁷.

2.1. Activités productives et patrimoine(s)

- 24 Sur le marais de Brouage, différentes activités socio-économiques coexistent, dont certaines sont emblématiques, comme l'élevage extensif et l'ostréiculture. Elles marquent le territoire par leur forte empreinte spatiale : les prairies permanentes représentent la moitié de la surface du marais (7 500 hectares) tandis que les claires ostréicoles se répartissent sur 360 hectares. L'effectif de vaches allaitantes du marais représente 27 % de l'effectif départemental, mais l'activité reste fragile : 283 exploitations sont recensées en 2011 contre 180 en 2019. Concernant l'ostréiculture, seules une vingtaine d'entreprises seraient rattachées spécifiquement au marais de Brouage. Néanmoins, près d'une centaine d'exploitations utiliseraient ses claires d'affinage, bien que ce nombre ait fortement diminué au fil du temps (Eaucea, 2019).
- 25 Parallèlement, les marais du Fier d'Ars, situés au nord de l'île de Ré, se caractérisent par deux activités productives majeures : la saliculture et l'ostréiculture. Malgré leur faible représentation en termes de nombre d'entreprises (un peu moins de 3 % sur l'ensemble de l'île), elles occupent en 2014, sur les 1 500 hectares de marais de l'île, 310 hectares pour l'ostréiculture et 450 hectares pour la saliculture. Après un déclin de

l'activité salicole jusque dans les années 1990, la filière croît de nouveau et rassemble près de 80 sauniers en 2014, produisant environ 3 000 tonnes de sel par an. En comparaison, l'ostréiculture sur l'île de Ré comprend 66 exploitations à cette même date. L'activité ostréicole en marais tend à croître depuis les années 2000. En affinant leurs huîtres en claires, les ostréiculteurs cherchent notamment à pallier les épisodes récurrents de mortalités juvéniles en valorisant mieux leur production (Communauté de communes de l'île de Ré, 2020).

- 26 Les activités économiques des marais bénéficient d'avantages comparatifs liés aux spécificités locales de leur territoire et à leur implantation historique. Sur les deux marais, l'ostréiculture est présente depuis le XIX^e siècle. À Brouage, l'activité bénéficie du renom associé à l'IGP Marennes-Oléron. La saliculture sur le Fier d'Ars, présente depuis le XI^e siècle, est reconnue par une marque locale, « Les sauniers de l'île de Ré » (Legrand, 2020). Enfin, l'élevage extensif à Brouage, implanté depuis le XVII^e siècle, fait suite à une économie tournée vers le sel et bénéficie des prairies spécifiques formées de jas et de bosses⁸. L'ancrage des usages productifs dans le temps et l'espace renforce l'attractivité des territoires. Sur l'île de Ré, depuis la construction du pont en 1988, l'île accueille un nombre important d'estivants, pratiquant des activités de loisirs sur le littoral et dans les marais du Fier d'Ars (*ibid.*). Le marais de Brouage offre, quant à lui, un cadre privilégié aux excursionnistes pour la balade, l'observation de la faune et de la flore ou la pratique sportive ; les touristes se concentrant sur la citadelle de Brouage (De Lajarte *et al.*, 2016).

Tableau 1. Entre usages et territoires, le(s) patrimoine(s)

		Patrimoine naturel	Patrimoine paysager	Patrimoine culturel	Patrimoine productif
Brouage	Élevage extensif	Entretien d'un milieu ouvert, favorable à la mosaïque des milieux naturels Zone d'accueil de l'avifaune et autres espèces emblématiques	Milieux doux Faible impact sur le paysage de jas et de bosses issu de l'ancienne activité salicole Réseau hydraulique spécifique Éléments paysagers symboliques (barrières, pas...)	Production traditionnelle participant à l'image et à l'identité du territoire	Dimensions techniques liées aux savoir-faire (conduite de la pâture...)
	Ostréiculture	Activité fortement dépendante de la qualité des eaux : fonction de sentinelle du milieu	Éléments paysagers emblématiques (cabanes ostréicoles, claires d'affinage, havre de Brouage...)	Production d'un bien traditionnel, image de marque (bassin de Marennes-Oléron) participant à l'identité du territoire	Dimensions techniques liées aux savoir-faire (captage, affinage...)

Fier d'Ars	Saliculture	Activité garante de l'entretien du milieu naturel Activité favorable à l'accueil de l'avifaune	Milieu salé à saumâtre Éléments paysagers emblématiques (bassins des marais salants, tas de sel...)	Production d'un bien traditionnel, image de l'île de Ré	Dimensions techniques liées aux savoir-faire (récolte du sel à la main...)
	Ostréiculture	Activité fortement dépendante de la qualité des eaux : fonction de sentinelle du milieu	Éléments paysagers emblématiques (cabanes ostréicoles, claires d'affinage...)	Production d'un bien traditionnel	Dimensions techniques liées aux savoir-faire (captage, affinage...)

27 Les liens multiples et complexes entre les activités socio-économiques et leur territoire permettent d'identifier différentes dimensions patrimoniales (naturelle, paysagère, culturelle et productive) associées aux activités productives (cf. tableau 1) et révèlent les enjeux de préservation dont elles sont porteuses. Par exemple, l'activité salicole au Fier d'Ars est garante de l'entretien du milieu naturel et de l'accueil de l'avifaune en développant des pratiques respectueuses de l'environnement naturel, en termes de fauchage des bosses ou de gestion hydraulique. La préservation de ce patrimoine à dimension naturelle est étroitement liée à sa dimension paysagère dont font partie les marais salants, dans leur globalité ou leurs composantes (par ex. : bosses des marais, bassins rectilignes). Ces composantes identitaires des marais bénéficient en retour aux usagers productifs, en leur permettant d'accroître leur rentabilité, nécessaire au maintien de toute activité de production. Aussi, la préservation des marais sur le Fier d'Ars entraîne une attractivité touristique importante qui participe en retour au renom de l'activité salicole et ostréicole (Legrand, *op. cit.*). Les croisements d'enjeux d'usage et de préservation, qui caractérisent les activités productives, invitent à reconnaître l'existence de patrimoines collectifs, justifiant des stratégies visant à protéger ou à conserver ces spécificités.

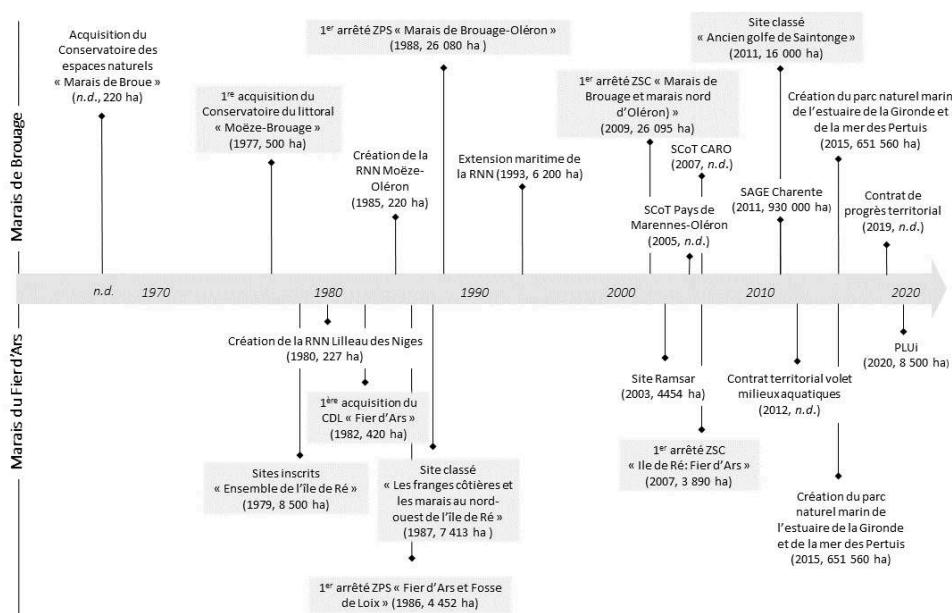
2.2. Cristallisation des enjeux de préservation : des compromis qui se disent aux compromis qui se font

28 Dans un contexte de reconnaissance des valeurs écologiques des ZH rétro-littorales (cf. *supra*), la protection des marais de Brouage et du Fier d'Ars débute avec des dispositifs réglementaires. La réserve naturelle nationale (RNN) de Lilleau-des-Niges au Fier d'Ars a été mise en place en 1980, tandis que la RNN de Moëze-Oléron à Brouage a été décrétée en 1985, pour sa partie continentale. Ces réserves qui « *paradoxalement, se sont développée[s] sur des territoires très anthropisés* » (Champion, 2012 : 4) sont, de fait, situées sur des polders, correspondant à d'anciens marais salants. Par le jeu de hauteurs d'eau et de différents niveaux de salinité, ces espaces sont une mosaïque naturelle propice à l'accueil d'une faune et d'une flore variées et remarquables

(Delaporte et Guéguen, 2017). Depuis lors, un millefeuille institutionnel s'est développé sur ces deux territoires, cristallisant les enjeux de préservation des marais.

- 29 Sur chacun des marais, entre huit et neuf dispositifs de gestion et de protection se superposent, de nature et d'ampleur variées, et diversement appropriés par les acteurs : instruments réglementaires (RNN, sites classés, SAGE, SCoT/PLUi)⁹, instruments contractuels (Natura 2000) ou instruments hybrides (contrats de territoire, parc naturel marin, sites du Conservatoire du littoral et du Conservatoire des espaces naturels, site Ramsar). Dans le cadre de ce travail, nous nous concentrons en première analyse sur trois dispositifs de gestion que ces marais ont en commun, choisis en fonction de la surface territoriale qu'ils occupent et/ou de leur ancienneté (cf. figure 2) : Natura 2000, les sites classés et les sites du Conservatoire du littoral¹⁰.

Figure 2. Les dispositifs de gestion sur le marais de Brouage et du Fier d'Ars



CARO : Communauté d'agglomération de Rochefort-Océan ; ZPS : Zone de protection spéciale (Directive Oiseaux, Natura 2000) ; ZSC : Zone spéciale de conservation (Directive Habitats, Natura 2000). Chaque dispositif est défini selon sa date de création et sa surface lors de sa création. Les dispositifs grisés sont ceux retenus pour l'analyse dans le cadre de cet article

Source : INPN, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Réalisation : auteurs

- 30 Les dispositifs de gestion articulent les stratégies de développement et de soutien des activités socio-économiques à la préservation de l'environnement. Ils représentent un espace d'action privilégié pour l'expression d'un compromis patrimonial en préservant les ressources naturelles sur lesquelles s'appuie l'exercice des activités, en encourageant et/ou en encadrant les activités pour préserver l'environnement (pour plus de détails, voir l'annexe 3). À la lumière de différents travaux, nous proposons une première lecture des conventions qui sont au cœur de trois de ces dispositifs et qui traduisent différentes représentations de l'usage et de la préservation. Godard (1989 ; 2004) et Carnoye (2016) rendent compte des multiples représentations de la nature associées aux différents mondes communs : la nature civique, marchande, inspirée, industrielle, de renom, domestique et par projets. Ils associent par ailleurs ces différentes représentations aux types de gestion de la nature qu'elles impliquent : par

ex. : éducation à l'environnement (nature civique) ou valorisation de la nature (nature marchande). Aussi, le tableau 2 présente les intentions collectives associées à chaque dispositif, relevant de différentes conventions et traduisant les multiples représentations patrimoniales des marais.

Tableau 2. Les intentions collectives/conventions qui se disent dans les règles de gestion

	Natura 2000	Site classé	Sites du Conservatoire du littoral
Intentions collectives/ Conventions	Marais civique/industriel/ connexionniste	Marais inspiré/ domestique	Marais civique/ industriel

- 31 Les intentions collectives de Natura 2000 relèvent d'une convention civile-industrielle-connexionniste. Visant la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, elles prônent une logique de protection au nom de l'intérêt général. Les réglementations liées à Natura 2000 entraînent des restrictions d'usage (notamment par le contrôle des travaux *via* les études d'incidences) qui renvoient également à la cité civique. Par ailleurs, ce dispositif porte une logique de mise en réseau des écosystèmes internationaux à préserver, propre au monde connexionniste. Des mesures agro-environnementales (MAE) sont mises en place sur les sites Natura 2000, permettant aux producteurs d'obtenir des aides financières, sous réserve de respecter un cahier des charges promouvant des pratiques favorables à l'environnement (par ex. : date de fauche tardive). Le « marais industriel » renvoie alors à l'intégration des usages productifs, servant à maintenir la biodiversité et les milieux naturels.
- 32 La politique des sites classés fait explicitement référence à la convention inspirée-domestique en faisant la promotion de la préservation de « [la] singularité et [des] composantes pittoresques et historiques » des marais (Ollier et Prévost, 2009 : 36). L'objectif est de préserver l'identité des paysages tout en leur conférant une dimension symbolique qui justifie de soustraire ces marais « inspirés-domestiques » à toute destruction, par le biais de réglementations contrôlant notamment les travaux et constructions sur les sites.
- 33 Enfin, les modes de gestion des sites du Conservatoire du littoral font référence à une convention civile-industrielle où l'enchevêtrement des relations entre usage et préservation est structurant. Par le biais de la maîtrise foncière, le Conservatoire du littoral recourt au droit de préemption ou à l'acquisition à l'amiable pour freiner l'urbanisation et préserver les milieux naturels (cité civique), qui sont le support des activités productives (cité industrielle). Par ailleurs, les conventions d'occupation temporaire signées par le Conservatoire, leur gestionnaire et les usagers, orientent les pratiques productives à l'aide d'un cahier des charges, tout en fournissant des avantages financiers aux exploitants (location, financement des travaux).
- 34 Les représentations patrimoniales au cœur des dispositifs de gestion et les règles formelles qu'elles impliquent sont diversement appropriées par les acteurs, ce qui génère sur le terrain des pratiques multiples. À l'échelle individuelle, l'analyse des discours justifiant les pratiques des acteurs montre de fait les divergences d'intérêts existant entre usage/préservation et individu/collectif. Les acteurs associent de multiples dimensions patrimoniales à leur activité. Par exemple, un saunier peut

chercher la valorisation marchande du sel et la préservation/transmission des éléments naturels ou paysagers associés à sa pratique (entretien des bosses des marais, maintien de l'avifaune). Selon la réinterprétation des règles formelles et informelles à laquelle procèdent les acteurs, diverses pratiques sont mises en œuvre. Ce processus d'hybridation est possible lorsque les dispositifs laissent un espace de liberté aux acteurs concernant leurs choix productifs. Dans certains cas, des marges de manœuvre permettent aux acteurs d'opérer des arrangements en termes de pratiques ou de relations, et de participer à l'hybridation des dispositifs. Par exemple, sur le marais de Fier d'Ars, la réglementation du site classé impose *a priori* que les constructions ou travaux en marais soient soumis à validation par la commission des sites et des paysages (DREAL) pour respecter la trame traditionnelle des marais. Bien que les normes paysagères soient clairement définies dans les règles (par ex. : hauteurs ou matériaux possibles pour construire les cabanes de sauniers), les usagers professionnels peuvent négocier leur mise en œuvre pour trouver un arrangement compatible avec les spécificités technico-économiques et écologiques de leur activité.

- 35 La réinterprétation des règles de gestion au niveau individuel implique que les représentations patrimoniales des acteurs puissent diverger de celles que portent les dispositifs. Ainsi, sur le marais de Brouage, la convention civique-industrielle-connexionniste associée à Natura 2000 rencontre les visions patrimoniales de certains acteurs locaux, éleveurs notamment, pour qui la nature domestique est plutôt attachée à l'histoire du lieu et aux usages (De Cacqueray *et al.*, 2018). Sur le Fier d'Ars, les sauniers et ostréiculteurs montrent des visions divergentes de la convention civique-industrielle du Conservatoire du littoral qui tend à favoriser une mosaïque naturelle selon les (non-)usages, laissant ainsi certains des marais qu'il a en possession non exploités. Pour ces acteurs, les marais exploités sont davantage favorables au maintien et au développement de la biodiversité que les marais remis ou laissés en eau douce. Dès lors, il apparaît que les pratiques individuelles peuvent s'écarter des règles de gestion et de ce qu'elles affichent en termes d'usage et de préservation.

2.3. Les marais de Brouage et du Fier d'Ars face à la submersion marine

- 36 Sur les deux marais, le risque de submersion marine renouvelle les enjeux d'usage et de préservation (De Cacqueray *et al. op. cit.*), participant à la dynamique des compromis patrimoniaux. Compte tenu de leurs caractéristiques physiques et de l'anthropisation dont elles ont fait l'objet, ces zones sont très vulnérables à l'aléa de submersion marine et ont été particulièrement touchées lors de la tempête *Xynthia* (février 2010) (Vinet *et al.*, 2012). Selon le dernier rapport du GIEC (IPCC, 2021), la fréquence des submersions marines devrait s'accroître d'ici à 2100, conjuguée à une élévation continue du niveau de la mer. Dans ce cadre, les politiques publiques nationales s'orientent vers l'adaptation des territoires côtiers aux aléas naturels. Elles se traduisent par une série de stratégies visant à : *i*) renforcer les ouvrages de protection (par ex. : digues) ; *ii*) adopter des solutions fondées sur la nature ; *iii*) réduire les enjeux exposés aux aléas ; *iv*) et/ou relocaliser les biens et les activités (Madelenat, 2019). Alors que l'efficacité des digues à long terme est remise en question (Temmerman *et al.*, 2013), l'adoption de défenses « douces », comme la dépoldérisation, est mise en avant comme une solution adaptée aux submersions marines (Goeldner-Gianella, 2010).

- 37 Sur nos deux terrains d'étude, les changements globaux suscitent des questionnements autour du devenir incertain des digues protégeant au premier plan les activités productives et les deux RNN¹¹. Les acteurs publics et privés s'impliquent dans les réflexions sur le devenir de leur territoire, qui se cristallisent autour des dispositifs PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations)¹². Sur le marais de Brouage, les stratégies d'adaptation discutées dans le cadre du PAPI d'intention oscillent entre le maintien de la digue de front de mer, son recul plus en amont et une stratégie de « laisser-faire » impliquant une dépoldérisation (Fouin *et al.*, 2020). Ces intentions collectives traduisent l'émergence de nouvelles représentations patrimoniales. La stratégie de « laisser-faire », souhaitée par les acteurs publics (Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels, LPO, collectivités locales), renvoie à des visions du patrimoine naturel et paysager à préserver passant d'un milieu doux à un espace maritimisé. Les acteurs s'appuient sur de nouvelles justifications, notamment en soulignant la capacité de ces espaces en devenir – les prés salés – à atténuer les effets de la submersion (*ibid.*). Ces logiques de préservation prennent le pas sur les logiques d'usage, dès lors que les activités productives devront s'adapter à ce nouveau contexte écosystémique. Les acteurs publics projettent ainsi de nouveaux usages, plus adaptés à un milieu reconnecté à la mer : pêche, ostréiculture, élevage ovin sur les prés salés (*ibid.*). Face à ces intentions nouvelles, les acteurs privés (céréaliéristes et ostréiculteurs notamment) se mobilisent pour préserver leurs usages, dont la pérennité serait remise en cause par une ouverture de la digue.
- 38 La configuration insulaire du Fier d'Ars tempère davantage les réflexions sur la dépoldérisation (Bertrand et Richard, 2010). Les intentions collectives dessinées dans le cadre du PAPI 3^e génération s'orientent en faveur des logiques d'usage des marais. Lors de la tempête *Xynthia*, les marais exploités, dont les bassins et les canaux sont entretenus, ont de fait servi de zone tampon et ont permis d'évacuer l'eau vers la mer (Hochedez et Leroux, 2018). Néanmoins, les digues protégeant les marais salants et ostréicoles ne seraient pas toutes incluses dans le prochain programme d'actions, qui privilégie la protection des personnes. Leur entretien serait confié à la communauté de communes de l'île de Ré sans rehaussement automatique (Cerema, 2019). Étant donné l'incertitude pesant sur la fréquence et l'ampleur des submersions ou sur l'accélération de la montée du niveau marin, les producteurs s'inquiètent de la préservation de leur activité. Parallèlement, la digue protégeant la RNN de Lilleau-des-Niges ne serait également pas intégrée au nouveau PAPI. L'effacement de la digue risque d'entraîner, selon l'occurrence des submersions, la maritimisation de la partie terrestre de la RNN, impliquant une perte d'habitats, de biodiversité et de fonctionnalités écologiques. Cette évolution des logiques de préservation rencontre les représentations patrimoniales des usagers et habitants de l'île, davantage tournées vers l'usage, ou du moins le maintien, des marais endigués (Bastian, 2021). Face à cette diversité des visions patrimoniales renouvelée par l'aléa de submersion, les nouveaux compromis se dessinent alors au croisement de la prise en compte des contraintes matérielles, institutionnelles et relationnelles.

Conclusion

- 39 En plaçant les compromis patrimoniaux au cœur de l'analyse, cet article entend contribuer aux réflexions contemporaines de la socio-économie écologique dans le

champ de la gouvernance environnementale. La combinaison de cadres théoriques relevant à la fois de l'économie et de la sociologie présente un intérêt certain pour prendre en compte les enjeux d'usage et de préservation des SSE et le défi de l'adaptation aux changements globaux. L'originalité de notre approche tient en la formalisation, non seulement de l'émergence, mais aussi de la dynamique des compromis patrimoniaux, à l'interface du *dire* et du *faire*. L'articulation des représentations patrimoniales des acteurs à l'analyse de leurs pratiques et de leurs relations nous semble particulièrement féconde pour saisir la dynamique des choix individuels et le potentiel transformatif des pratiques, insérées dans des systèmes relationnels et des dispositifs de gestion multiples. Aussi, la piste que nous esquissons ici suggère de passer de la formulation des principes (le souhaitable) à l'identification des marges de manœuvre des acteurs sur les territoires (les possibles). L'analyse des choix individuels, d'emblée considérée à l'aune du patrimoine comme enchâssée dans des logiques collectives, devrait nous permettre de progresser sur le chantier du changement à diverses échelles, et sur la possibilité de construire un système de règles contextualisé pour la gestion durable des SSE.

- 40 Le travail engagé sur nos terrains d'études confirme, en première analyse, l'intérêt de l'appareil théorique que nous convoquons. Nous avons rendu compte de la diversité des visions patrimoniales qui se lisent dans les règles issues des dispositifs de gestion, et dans les discours des acteurs interrogés. Dans un contexte d'accroissement de la fréquence et de l'intensité des épisodes de submersion marine, les compromis patrimoniaux existants sont toutefois amenés à évoluer, comme en témoignent les débats relatifs à la gestion des digues. Avec l'appui d'une grille d'analyse replaçant les acteurs dans leurs espaces d'action institutionnels, il s'agit désormais d'identifier leurs capacités à développer des actions cohérentes avec les compromis qui « se disent » en cours d'émergence dans les intentions collectives, pour saisir les compromis qui « pourront se faire » en réalité. Les investigations empiriques méritent donc d'être prolongées dans deux directions complémentaires. D'un point de vue rétrospectif, il nous semble nécessaire de retracer, par une enquête dans la presse quotidienne régionale, l'histoire des controverses ayant donné lieu aux compromis existants. Par ailleurs, une enquête de terrain portant sur les représentations patrimoniales, les pratiques individuelles et les relations au sein des deux systèmes d'acteurs des marais étudiés nous permettra de progresser sur la question de l'articulation du *dire* et du *faire*, et du potentiel d'adaptation face à la submersion marine.

BIBLIOGRAPHIE

Barrère C., Barthélémy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir), 2005, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Gestion de la culture ».

Barrère C., Nieddu M., 2014, « La pratique de l'approche patrimoniale », *Économie appliquée*, vol. 67, n° 4, p. 163-201, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02615550/document>.

- Barthon C., Michel X., de Cacqueray M., Chadenas C., Andreu-Boussut V., de Lajartre A., 2019, « L'eau et ses représentations dans les paysages de zones humides littorales : entre visibilité et invisibilité », *Projets de paysage*, 17 p.
- Bastian E., 2021, « Se lancer dans une démarche d'adaptation au changement climatique, une façon de porter un autre regard sur son aire protégée et son territoire environnant », *Forum-La lettre des marais atlantiques*, n° 42, p. 22-23.
- Bertrand F., Richard E., 2010, « Adaptation des territoires insulaires : éléments de réflexion à partir de deux îles françaises (Ré et La Réunion) », *Vertigo : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 3, <https://doi.org/10.4000/vertigo.10473>.
- Breilh J.-F., Chaumillon E., Bertin X., Gravelle M., 2013, « Assessment of static flood modeling techniques : application to contrasting marshes flooded during Xynthia (western France) », *Natural Hazards and Earth System Sciences*, vol. 13, n° 6, p. 1595-1612.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Calvo-Mendieta I., Petit O., Vivien F.-D., 2010, « Le patrimoine commun : une autre manière d'analyser la gestion collective des ressources naturelles. Le cas de la gestion de l'eau en France », *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*, vol. 10, p. 205-218.
- Carnoye L., 2016, *Les services écosystémiques : de nouveaux outils de justification au service de la critique écologiste ? Une analyse conventionnaliste à partir du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (France)*, thèse de doctorat, économie, université de Lille 1, 246 p.
- Carnoye L., 2017, « L'écologisme, une critique du capitalisme ? L'école française des conventions au risque de la question environnementale », *Revue de philosophie économique*, vol. 18, n° 2, p. 29-58, <https://doi.org/10.3917/rpec.182.0029>.
- Cazals C., Deuffic P., Sergent A., Ginelli L., 2013, « La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation : le cas des Landes de Gascogne », *Vertigo : la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 16, <https://doi.org/10.4000/vertigo.13702>.
- Cazals C., Dachary-Bernard J., Lemarie M., 2015, « Land uses and environmental conflicts in the Arcachon bay coastal area : an analysis in terms of heritage », *European Planning Studies*, vol. 23, n° 4, p. 746-763.
- Cazals C., 2018, *Pour une approche en termes de patrimoine de la bioéconomie et de la transition écologique*, habilitation à diriger des recherches, économie, université de Reims Champagne-Ardenne, 98 p.
- Cerema, 2019, *PAPI 3^e génération de l'île de Ré - Fier d'Ars*, Rapport d'expertise, Cerema Sud-Ouest, 86 p.
- Cetina K. K., Schatzki T. R., Von Savigny E., 2005, *The practice turn in contemporary theory*, Londres, Routledge.
- Chamion E., 2012, *Plan de gestion 2013-2017 de la réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges*, LPO France, 348 p.
- Chiapello É., 2013, « Capitalism and its criticisms » in Du Gay P., Morgan G. (dir.), *New spirits of capitalism ? Crises, justifications, and dynamics*, Oxford, Oxford University Press, p. 60-81.
- Cizel O., 2017, « Zones humides : l'évolution du cadre juridique », *Science Eaux & Territoires*, n° 3, p. 22-27.
- Communauté de communes de l'île de Ré, 2020, *Plan local d'urbanisme intercommunal, rapport de présentation*, vol. 1.

De Cacqueray M., Barthon C., Chadenas C., Michel X., Andreu-Boussut V., de Lajartre A., 2018, « Le patrimoine, un élément fédérateur pour la gouvernance des espaces protégés ? L'exemple du marais de Brouage (Charente-Maritime) », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 246, p. 7-27.

De Lajartre A., Barthon C., Michel X., Andreu-Boussut V., Chadenas C., Lamberts C., 2016, « Habiter les habitats (naturels). Quelle place pour l'homme au sein des espaces du patrimoine naturel littoral ? », in Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*, Presses universitaires de Provence/Presses universitaires d'Aix-Marseille, coll. « Espace & Développement durable », p. 39-55.

Delaporte P., Guéguen M., 2017, *Plan de gestion 2017-2026 de la Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance*, LPO France, 279 p.

Derech J., 2017, « Réparer la nature, est-ce bien raisonnable ? », *Sciences Eaux & Territoires*, n° 3, p. 6-9, <https://doi.org/10.3917/set.024.0006>.

Desaigues B., Point P., 1993, *Économie du patrimoine naturel. La valorisation des bénéfices de protection de l'environnement*, Paris, Economica.

Douai A., Plumecocq G., 2017, *L'économie écologique*, Paris, La Découverte.

Eaucea, 2019, *Étude préalable au contrat territorial du marais de Brouage - État des lieux - Tome 2*, Toulouse, Eaucea, p. 160-302.

Efese, 2018, *Les milieux humides et aquatiques continentaux. Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques*, Commissariat général au développement durable, 248 p.

François P., 2011, *Vie et mort des institutions marchandes*, Paris, Presses de Sciences Po.

Fouin M., Travichon S., Mouillon P., Delaporte P., Robin F., 2020, *Quelles évolutions de la biodiversité en fonction de la gestion du trait de côte dans un contexte d'élévation du niveau marin ? Analyse sur le site de Moëze-Brouage : prévisions à 2050*, LPO, 76 p.

Gallet S., Hurugen A., Biteau B., Gaucherand S., 2017, « La restauration des zones humides, enjeu majeur du XXI^e siècle », *Sciences Eaux Territoires*, n° 3, p. 3-5.

Grefe X., 2003, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, La Documentation française.

Godard O., 1989, « Jeux de natures : quand le débat sur l'efficacité des politiques publiques contient la question de leur légitimité », in Matthieu N., Jollivet M. (dir.), *Du rural à l'environnement - La question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF/L'Harmattan, p. 303-342.

Godard O., 2004, « De la pluralité des ordres. Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, Économie, Société*, n° 6, p. 303-330, <https://doi.org/10.3166/ges.6.303-330>.

Goeldner-Gianella L., 2010, « Changement climatique et dépoldérisation : le rôle des acteurs et le poids des représentations sociales sur les côtes d'Europe atlantique », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 71, p. 41-60, <https://doi.org/10.3166/ges.6.303-330>.

Hadley D., 2009, « Land use and the coastal zone », *Land Use Policy*, vol. 26, p. S198-S203.

Halkier B., Jensen I., 2011, « Doing "healthier" food in everyday life ? A qualitative study of how Pakistani Danes handle nutritional communication », *Critical Public Health*, vol. 21, n° 4, p. 471-483.

Hochedez C., Leroux B., 2018, « Après Xynthia... "Je ne suis pas inquiet, moi, la mer, ça ne me fait pas [peur]..." Du déni à l'adaptation. Les viticulteurs de l'île de Ré face aux changements

- environnementaux », *Développement durable & territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 9, n° 2, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.12392>.
- IPCC, 2021, « Summary for Policymakers », in *Climate Change 2021 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Switzerland, IPCC, 40p.
- Kalaora B., 2010, « Les zones humides et le Conservatoire du littoral : perceptions et cadre d'expérience », *L'Espace géographique*, tome 39, n° 4, p. 361-374, <https://doi.org/10.3917/eg.394.0361>.
- Legrand H., 2020, « Reflet de la production salicole dans les marais salants », mémoire de recherche, géographie, université Caen Normandie, 98 p.
- Lemarié M., Cazals C., 2014, « Patrimoines et terres de vins. Application à la viticulture bordelaise », *Économie appliquée*, vol. 67, n° 4, p. 71-100.
- Madelenat J. (dir), 2019, *L'adaptation au changement climatique sur le littoral français*, Note ouverte au débat collaboratif, La Fabrique Écologique, Fondation pluraliste de l'écologie, 88 p., <https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2020/05/Note-39-Adaptation-littoral-VP.pdf>.
- Ménard C., 2003, « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats », *Cahiers d'économie politique*, n° 1, p. 103-118, <https://doi.org/10.3917/cep.044.0103>.
- North D. C., 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- North D. C., 2005, *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton and Oxford, Princeton University Press.
- Ollier C., Provost S., 2009, *Projet de classement de l'ancien golfe de Saintonge*, DREAL Poitou-Charentes, 74 p.
- Petit O., Romagny B., 2009, « La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun : quels enjeux pour l'analyse économique ? », *Mondes en développement*, n° 1, p. 29-54, <https://doi.org/10.3917/med.145.0029>.
- Petit O., 2018, « L'émergence d'une socioéconomie écologique. Lecture croisée de trois ouvrages récents », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 26, n° 4, p. 463-472, <https://doi.org/10.1051/nss/2019002>.
- Reckwitz A., 2002, « Toward a theory of social practices : A development in culturalist theorizing », *European journal of social theory*, vol. 5, n° 2, p. 243-263.
- Ricœur P., 1986, *Du texte à l'action : essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil.
- Rivaud A., Cazals C., 2012, « Pour une vision élargie des performances de la filière ostréicole à partir d'une approche en termes de patrimoine », *Développement durable & territoires*, vol. 3, n° 1, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9168>.
- Röpke I., 2009, « Theories of practice – New inspiration for ecological economic studies on consumption », *Ecological Economics*, vol. 68, n° 10, p. 2490-2497.
- Salais R., 1989, « L'analyse économique des conventions du travail », *Revue économique*, p. 199-240, <http://doi.org/10.2307/3502114>.
- Schatzki T. R., 1996, *Social practices : A Wittgensteinian approach to human activity and the social*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Shove E., Spurling N., 2013, *Sustainable practices : Social theory and climate change*, Londres, Routledge.

Spash C. L. (Ed.), 2017, *Routledge handbook of ecological economics : Nature and society*, Londres, Taylor & Francis.

Temmerman S., Meire P., Bouma T. J., Herman P. M., Ysebaert T., De Vriend H. J., 2013, « Ecosystem-based coastal defence in the face of global change », *Nature*, vol. 504, n° 7478, p. 79-83.

Thuderoz C., 2015, *Petit traité du compromis : l'art de la concession*, Paris, PUF.

Vatn A., 2005, « Rationality, institutions and environmental policy », *Ecological Economics*, vol. 55, n° 2, p. 203-217.

Vinet F., Defossez S., Rey T., Boissier L., 2012, « Le processus de production du risque “submersion marine” en zone littorale : l'exemple des territoires “Xynthia” », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 222, <https://doi.org/10.4000/noroi.3834>.

Vivien F.-D., 2009, « Pour une économie patrimoniale des ressources naturelles et de l'environnement », *Mondes en développement*, n° 1, p. 17-28.

ANNEXES

Annexe 1. Sources mobilisées pour le corpus documentaire

	Sources	Données
Brouage	Candidature au PAPI d'intention – diagnostic (2020)	Territoire : caractéristique physiques, occupation et usages du territoire, conditions météorologiques
	Étude préalable au contrat de progrès territorial (2019)	Diagnostic environnemental Diagnostic socio-économique
	Rapport ministériel CGEDD-CGAAER « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » (2017)	Descriptions des usages agricoles
	Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron (2017-2026)	Données écologiques et socio-économiques autour de la réserve
	DOCOB Natura 2000 (2012)	Diagnostic environnemental Diagnostic socio-économique
	Projet de classement au titre des sites « Ancien Golfe de Saintonge » (2009)	Éléments du paysage
Fier d'Ars	Plan local d'urbanisme intercommunal (2020)	Diagnostic socio-économique Diagnostic environnemental
	PAPI 3 ^e génération de l'île de Ré – Fier d'Ars – rapport d'expertise (2019)	Territoire : caractéristique physiques, occupation et usages du territoire, conditions météorologiques
	Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges (2013-2017)	Données écologiques et socio-économiques autour de la réserve

Annexe 2. Acteurs rencontrés sur les marais de Brouage et du Fier d'Ars

	Catégories	Structure
Brouage	Gestionnaire	Association syndicale des propriétaires
	Gestionnaires (x 2)	Conservatoire du littoral
	Gestionnaire	Association des éleveurs du marais de Brouage
	Gestionnaire	Syndicat mixte Charente-Aval
	Gestionnaire	Entente intercommunautaire (communauté de communes du bassin de Marennes et communauté d'agglomération de Rochefort Océan)
	Gestionnaire	SAFER
	Gestionnaire	Conservatoire des espaces naturels
	Gestionnaire	LPO (réserve naturelle de Moëze-Oléron)
	Gestionnaire	Comité régional conchylicole
	Gestionnaire	Forum des marais atlantiques
	Gestionnaires (x2)	DDTM 17
	Gestionnaire	EPTB
	Gestionnaire	Office de tourisme du bassin de Marennes-Oléron
	Usager professionnel	Éleveur
Usager professionnel	Céréaliier	
Fier d'Ars	Usager professionnel	Ostréiculteur
	Usager professionnel	Saunier
	Usager professionnel	Saunier
	Gestionnaire	Communauté de communes de l'île de Ré

Annexe 3. Relations entre les objectifs de préservation et les usages

	Natura 2000	Site classé	Sites du Conservatoire du littoral

Brouage	Objectif de préservation	Maintien des milieux (prairies, habitats humides) Maintien de la qualité des eaux Préservation de l'avifaune et autres espèces d'intérêt communautaire	Protection de la richesse paysagère et des milieux naturels	Préservation des milieux naturels et les paysages pour les terrains menacés ou dégradés
	Pratiques reliées positivement (+) ou négativement (-)	Élevage extensif (+) Ostréiculture (+) Céréaliculture (-) Chasse (+ -)	Élevage extensif (+) Ostréiculture (+) Céréalières (-)	Élevage extensif (+) Ostréiculture (+) Chasse (+)
Fier d'Ars	Objectif de préservation	Maintien des milieux (vasières, marais saumâtres en activité ou non ...) Préservation de l'avifaune remarquable	Protection de la trame traditionnelle du paysage	Protection des milieux naturels et des paysages pour les terrains menacés ou dégradés
	Pratiques reliées positivement (+) ou négativement (-)	Saliculture (+) Ostréiculture (+ -)	Saliculture (+) Ostréiculture (+ -) Camping (-)	Saliculture (+) Ostréiculture (+) Aquaculture (+)

NOTES

1. Voir notamment les travaux du Groupe d'histoire des zones humides (GHZH).
2. Les ZH ont notamment été drainées, asséchées, poldérisées et aménagées.
3. Aussi appelée Convention sur les zones humides d'importance internationale, c'est le seul traité mondial portant sur la conservation d'un écosystème unique.
4. L'approche économique classique du patrimoine (par ex. : Desaigne et Point, 1993 ; Greffe, 2003) renvoie à une logique de catégorisation d'un ensemble de biens porteurs de spécificités naturelles, historiques ou encore culturelles (monuments historiques, sites classés, objets naturels, etc.)
5. Le monde de l'inspiration, le monde domestique, le monde civique, le monde de l'opinion, le monde industriel, le monde marchand.
6. Ces entretiens ont été réalisés dans le cadre des projet ANR PAMPAS et Art et sciences RENATURE (<https://www.oliviercrouzel.fr/renature/>) auprès de 4 gestionnaires du marais de Brouage et, pour le Fier d'Ars : 7 gestionnaires, 8 usagers professionnels, 18 usagers récréatifs, 8 résidents.
7. Ce contexte anime tant les acteurs des territoires que les recherches scientifiques. À cet égard, le projet de recherche PEDALO – « Les espaces naturels protégés dans le contexte du changement global auront-ils les pieds dans l'eau ? » (2017-2022) – investigate le rôle de l'attachement aux lieux et aux territoires d'espaces protégés dans la formulation de scénarios d'avenir par les acteurs locaux.

8. Les jas correspondent aux anciens bassins des marais salants, creusés dans l'argile, et les bosses à des levées séparant ces bassins.

9. Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

10. Nous présentons dans cet article nos résultats sur trois dispositifs, mais ce travail a été effectué sur les onze dispositifs différents que nous avons recensés sur les territoires.

11. À Brouage, les tempêtes ont fragilisé la digue au niveau de la RNN, qui est actuellement traversée par une brèche. Au Fier d'Ars, la pérennité des digues est aujourd'hui questionnée dans le cadre du PAPI 3^e génération.

12. Outre les réunions des PAPI, les acteurs se rassemblent dans plusieurs programmes ou démarches actuellement en cours sur les territoires : Life Adapto et Opération Grand Site sur Brouage, Life Natur'Adapt sur le Fier d'Ars.

RÉSUMÉS

Prenant acte des réflexions de la socio-économie écologique autour de la gouvernance environnementale, cet article propose une grille de lecture des compromis au prisme du patrimoine. La compréhension de la fabrique des compromis patrimoniaux, croisant économie des conventions et théorie des pratiques, permet d'articuler les représentations patrimoniales aux pratiques des acteurs, encadrées dans des systèmes de relations. Cette approche appliquée à deux marais rétro-littoraux de Charente-Maritime, dont les enjeux d'usage et de préservation sont renouvelés par le risque de submersion marine, étudie le potentiel d'adaptation des systèmes socio-écologiques de zones humides. Elle ouvre ainsi des perspectives pour identifier les trajectoires de ces territoires.

Inspired by social ecological economics approaches, this article investigates compromises through heritage to understand environmental governance. Bridging theories of conventions and practices, it draws evidence on their creation considering the relationship between actors' representations of heritage, practices and their embeddedness into relational systems. We apply this framework to two retro-littoral marshes in Charente-Maritime, having use and preservation issues renewed by flooding risk. It provides mechanisms of wetland socio-ecosystems' potential to adapt, opening perspectives for identifying territories' trajectories facing those issues.

INDEX

Keywords : heritage compromises, wetlands, risk of marine flooding, trajectory, use and preservation

Mots-clés : compromis patrimoniaux, zones humides, risque de submersion marine, trajectoire, usage et préservation

AUTEURS

CLÉMENCE DEDINGER

Clémence Dedinger est doctorante en économie à l'Inrae. Ses recherches portent principalement sur l'analyse des compromis patrimoniaux élaborés autour de la gestion des zones humides.

Environnement, territoires en transition, infrastructures, sociétés – UR Inrae

clemence.dedinger@inrae.fr

CHRISTOPHE BOSCHET

Christophe Boschet est ingénieur de recherche en économie de l'environnement. Ses travaux portent sur la gouvernance des écosystèmes, principalement des milieux aquatiques.

Environnement, territoires en transition, infrastructures, sociétés – UR Inrae

christophe.boschet@inrae.fr

CLARISSE CAZALS

Clarisse Cazals est économiste et chercheuse à l'UR ETTIS dont elle est la directrice. Elle s'intéresse, dans le champ de l'économie institutionnelle, à la diversité des stratégies mises en œuvre par les acteurs socio-économiques, pour prendre en compte les enjeux environnementaux.

Environnement, territoires en transition, infrastructures, sociétés – UR Inrae

clarisse.cazals@inrae.fr

NATHALIE LONG

Nathalie Long est chargée de recherche CNRS en géographie. Ses travaux portent sur la production de géoconnaissances pour répondre à des problématiques environnementales et sociétales, en milieu urbain et littoral.

LIENSs – UMR 7266, CNRS – La Rochelle Université

nathalie.long@univ-lr.fr

AUDREY RIVAUD

Audrey Rivaud est économiste, maîtresse de conférence à l'université Paul-Valéry Montpellier 3. Ses recherches portent principalement sur les problématiques environnementales et la gestion de ressources communes.

UMR 5281 ART-Dev, université Paul-Valéry Montpellier 3, université Montpellier, université Perpignan, CNRS, Cirad

audrey.rivaud@univ-montp3.fr